

---

# Ensemble de kofun de Mozu-Furuichi (Japon) No 1593

---

## 1 Informations générales

### État partie

Japon

### Nom officiel du bien tel que proposé par l'État partie

Ensemble de kofun de Mozu-Furuichi : tertres funéraires de l'ancien Japon

### Lieu

Ville de Habikino  
Préfecture d'Osaka

### Inscription

2019

### Brève description

Situé sur un plateau au-dessus de la plaine d'Osaka, l'ensemble de kofun de Mozu-Furuichi est un bien en série de quarante-cinq éléments constitutifs comprenant quarante-neuf kofun (« anciens tertres »), un type de tumulus caractéristique de grande taille. Les kofun sélectionnés se trouvent dans deux ensembles principaux et forment la plus riche représentation matérielle de la culture de la période Kofun au Japon, du III<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle, une période antérieure à l'entrée de la société japonaise dans une nouvelle phase, avec un État centralisé bien établi sous l'influence du système de droit chinois. Les kofun inscrits ont été sélectionnés parmi un total de 160 000 kofundisséminés à travers le Japon et représentent la période du « moyen Kofun » (de la fin du IV<sup>e</sup> à la fin du Ve siècle). Les kofun se présentent dans différentes tailles et formes et recèlent une variété d'objets funéraires. Considérés comme sépultures pour des clans royaux et leurs affiliés pendant cette période, certains kofun sont désignés comme étant des Ryobo (mausolées impériaux).

### Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS

10 mars 2023

## 2 Problèmes posés

### Antécédents

L'ensemble de kofun de Mozu-Furuichi : tertres funéraires de l'ancien Japon a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des critères (iii) et (iv) en 2019.

Le Comité du patrimoine mondial a demandé à l'État partie de finaliser l'extension de la zone tampon de

Minegazuka Kofun (élément constitutif n°44). La présente proposition de modification mineure répond à cette recommandation.

### Modification

La modification proposée de la zone tampon pour l'élément constitutif n°44 Minegazuka Kofun agrandit la zone tampon de 1 ha du côté nord-ouest. Bien qu'il s'agisse d'une extension relativement modeste, elle a été discutée avec l'ICOMOS préalablement à l'inscription du bien en série en raison de la localisation du site de ce kofun dans un quartier urbain résidentiel. L'agrandissement de la zone tampon vise à renforcer la protection du site.

L'État partie indique que le gouvernement préfectoral d'Osaka et la Ville de Habikino ont modifié les règlements s'appliquant à ce secteur afin d'offrir une protection à la zone tampon. Les mesures législatives s'appliquant à la zone tampon comprennent la loi sur l'urbanisme, la loi sur les normes de construction, la loi sur les paysages et la loi sur la publicité dans l'espace public. Un système de gestion globale visant le bien en série identifie les rôles de chacun des organes administratifs compétents.

## 3 Recommandations de l'ICOMOS

### Recommandations concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que la proposition de modification mineure des limites de l'Ensemble de kofun de Mozu-Furuichi : tertres funéraires de l'ancien Japon, Japon, soit **approuvée**.

### Recommandations complémentaires

L'ICOMOS recommande également que l'État partie prenne en considération les points suivants :

- a) effectuer un suivi permanent de cette zone tampon et des zones environnantes,
- b) continuer d'explorer la manière dont les zones tampons sont reliées à l'environnement plus large et ce qui, le cas échéant, exige d'être protégé dans l'environnement plus large ; et mettre en œuvre les mesures qui en découlent ;